

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Joanne Constant](#)

<https://www.cadre21.org/membres/96d896dcb80d6e7e62369a30>

Date d'obtention : 2024-04-22 16:48:20

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Rencontrer les personnes concernées.

1- La personne qui signale et la victime

2- Évaluer l'incident, les faits, la situation, discuter avec les autres personnes concernées par la situation

3-Remplir la grille d'évaluation pour voir si l'on continue l'intervention ou on réfère à la police

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Que chaque situation est différente. Les réactions des personnes concernées est également différente d'une personne à l'autre.

Il faut également garder en tête les informations de base et voir si on continue l'intervention.

Par contre, si j'estime que des actes malveillants ou de nature criminelle sont inclus, je dois contacter le service de police et ne pas compléter la grille avec l'instigateur.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Je pense que l'étape de la prise de contact avec le jeune qui est victime de sextorsion est assez délicate. Le jeune peut avoir honte et ne pas vouloir en parler. Il faut garder en tête que le jeune fait partie de la solution et non le réprimander sur le geste qu'il a commis (soit d'envoyer une ou des photos compromettantes.)